

| SOMMAIRE                                     | 75 | 92 | 93 | 94 |
|--|----|----|----|----|
| Adjudications                                | —  | —  | —  | —  |
| Sanctions                                    | —  | —  | —  | —  |
| Sociétés                                     | 17 | 23 | 26 | 28 |
| Avis aux actionnaires                        | —  | —  | —  | —  |
| Avis de convocat <sup>o</sup> aux assemblées | 20 | 24 | 26 | —  |
| Oppositions                                  | —  | —  | —  | —  |
| Avis relatifs aux personnes                  | —  | —  | —  | —  |
| Annonces administratives                     | —  | —  | —  | —  |
| Communiqués                                  | —  | —  | —  | —  |
| Avis divers                                  | —  | —  | —  | —  |
| Comptes annuels                              | —  | —  | —  | —  |
| Information du Tribunal de commerce          | —  | —  | —  | 29 |

#### AVIS IMPORTANT

Par arrêté de : 1<sup>o</sup> M. le Préfet de Paris, du 2 avril 2020, 2<sup>o</sup> M. le Préfet des Hauts-de-Seine, du 20 décembre 2019 ; 3<sup>o</sup> M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, du 31 décembre 2019 ; 4<sup>o</sup> M. le Préfet du Val-de-Marne du 2 avril 2020. Les journaux PETITES-AFFICHES — GAZETTE DU PALAIS — LE QUOTIDIEN JURIDIQUE — LA LOI ont été désignés comme publicateurs officiels pour recevoir, en 2020, dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, toutes annonces judiciaires et légales en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que des actes de sociétés.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr)

N.B. — L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

#### TARIF DES ANNONCES LÉGALES

Par Arrêté du 16 décembre 2019 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, pour les départements 75, 92, 93 et 94, le tarif 2020 des annonces légales est de 5,39 € hors taxe la ligne + TVA

#### DEPOT DES ANNONCES

Les annonces sont reçues du lundi au jeudi jusqu'à 17h00 pour publication le lendemain et le vendredi jusqu'à 17h00 pour publication le lundi. **Exceptionnellement, les parutions suivantes seront regroupées : vendredi 1<sup>er</sup> et lundi 4 mai - vendredi 8 et lundi 11 mai - jeudi 21 et vendredi 22 mai.**

## PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS -

### SOCIÉTÉS

#### CONSTITUTIONS

**440806**

Aux termes d'un acte SSP du 14 avril 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

#### Dénomination :

#### MAHA MANAGEMENT

Capital social : 5.000 euros

Siège social : 3, rue Quentin Bauchart - 75008 PARIS

#### Objet :

- Conseil en matière de gestion et de développement d'entreprises

- Prises de participations dans toutes sociétés, acquisition ou réception en apport ou plus généralement détention de participations sous forme d'actions ou de parts dans d'autres sociétés, quelles que soient leurs activités

- Réalisation de missions de conseil et de services à toutes sociétés ou entreprises en matière d'organisation et de gestion, de ressources humaines, de management, de stratégie commerciale et financière, et notamment réalisation des études de marché ou des opérations de promotion à toutes entreprises, de projets financiers et des projets immobiliers

- Mise à disposition de ces sociétés ou entreprises de services ou de moyens utiles, notamment en matière financière, comptable, administrative, informatique, juridique, commerciale, marketing et communication, ou de contrôle de gestion

- Réalisation d'activités de marchand de biens

- Gestion, administration et exploitation sous toutes formes, de tous terrains, immeubles, biens meubles et de droits relatifs à ces biens et le cas échéant, mise à disposition gratuite au profit d'un ou plusieurs associés de l'ensemble de ces biens

- Création, acquisition, exploitation directe ou par voie de licence, et cession de tous procédés, brevets, marques, sites internet et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités

Durée : 99 ans

Président : Valentine PROT, épouse LAUDE, 3 rue Quentin Bauchart 75008 PARIS

Conditions d'admission aux assemblées générales d'associés et droits de vote : chaque associé peut participer aux assemblées générales et chaque action donne droit à une voix.

Transmission d'actions : en cas de pluralité d'associés, avec agrément du président ou si la transmission porte sur ses actions, celui des associés.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

**441016**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Rueil-Malmaison du 16 avril 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination :

#### KIPLINK EVENT

Siège social : 5 avenue Marmontel - 92500 RUEIL-MALMAISON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger, L'aide, l'élaboration, la prise en charge de toutes opérations relatives à la commercialisation, la publicité, la communication, la promotion, la logistique et l'organisation opérationnelle d'événements sportifs ; Toute activité de conseil liée à l'organisation d'événements sportifs et notamment en commercialisation, en publicité, en communication, en promotion, en logistique, en relations publiques, en distribution, en organisation et en financement des événements sportifs ; Toute prestation de service aux entreprises, institutions, administrations, associations et aux particuliers dans le cadre de l'organisation d'événements sportifs ; La location de salles, de terrains, de parcours, d'installation sportives, d'espaces, et de matériels dans le cadre d'événements sportifs ; Toute activité de team building, de développement de la cohésion d'équipe et plus généralement toute activité permettant la création de liens entre les personnes, notamment dans le cadre d'événements sportifs ;

Transmission des actions : Toutes les cessions d'actions à des tiers sont soumises à la préemption et à l'agrément de la collectivité des associés. Les cessions d'actions entres associés sont libres.

Président : Grégoire VALLETEAU de MOULLIAC, demeurant 147 rue de Bercy, 75012 Paris.

Directeur Général : PARADOU ASSET MANAGEMENT, SARL au capital de 500 500 euros, sise 5 avenue Marmontel, 92500 Rueil-Malmaison, 530 035 872 RCS Nanterre, représentée par son gérant, Jean-Philippe ALLAIRE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre.

Pour avis, Le Président

L'INFORMATION JURIDIQUE AU QUOTIDIEN

**441003**

SALABERT & BESSE  
Avocat à la Cour  
42 Rue de Lisbonne  
75008 PARIS

- I -

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 16/04/2020, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

#### BRASSERIES PINEAU-CAILLETON

Forme : Société par actions Simplifiée

Siège : PARIS (75011) boulevard de Ménilmontant n°65-67

Objet : la création, l'acquisition, la prise ou la mise en location-gérance, la vente et l'exploitation de tous fonds de commerce de CAFE - BAR - BRASSERIE - RESTAURANT - SNACK - VENTES A EMPORTEUR.

Durée : 99 années

Capital : 1.000 € divisé en 100 actions.

Transmission des actions : Agrément préalable de l'Assemblée Générale des associés.

- II -

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 16/04/2020, il a été décidé de nommer en qualité de :

Président : Monsieur Julien PINEAU, demeurant à VERSAILLES (78000) rue du Parc de Clagny n°18

Directeur Général : Monsieur Philippe CAILLETON demeurant à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) avenue Jean Baptiste Clément n°91

sans limitation de la durée de leurs fonctions et avec les pouvoirs prévus aux statuts.

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

[petites-affiches.com](http://petites-affiches.com)

Petites affiches

annonces-pa@lextenso.fr

Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense

Tél. : 01 42 61 56 14

[gazettedupalais.com](http://gazettedupalais.com)



Gazette du Palais

Accueil client

annonces-gp@lextenso.fr

12, place Dauphine - 75001 Paris

Tél. : 01 44 32 01 50

[le-quotidien-juridique.com](http://le-quotidien-juridique.com)

Le Quotidien Juridique

annonces-qj@lextenso.fr

Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense

Tél. : 01 49 49 06 49

[lalo.com](http://lalo.com)



annonces-jll@lextenso.fr

Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense

Tél. : 01 42 34 52 34

# SEINE-ST-DENIS - SEINE-ST-DENIS - SEINE-ST-DENIS - SEINE-ST-DENIS

## SOCIÉTÉS

### MODIFICATIONS

440729

#### E.T.B. ASCENSEURS

Société par actions simplifiée  
au capital de 88.000 €

Siège social :

27 Boulevard Saint-Martin  
75003 PARIS

401 649 769 R.C.S. Paris

Aux termes des décisions de l'assemblée unique du 6/04/2020, il résulte que le siège social a été transféré au **9 rue Edmond Michelet ZA Fontaine du Vaisseau 93360 NEUILLY PLAISANCE**, à compter du 6/04/2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 401 649 769 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY. Monsieur Stéphane IGNESTA, Président, demeurant 16 bis rue du Bas-Igny 91430 IGNY.

Pour avis,

440783

#### SAGEX

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 44.352 €

Siège social :

40, rue Damrémont  
75018 PARIS

384 033 775 R.C.S. Paris

Aux termes des décisions de l'assemblée unique du 6/04/2020, il résulte que le siège social a été transféré **2 allée Nicéphore Niepce 93360 NEUILLY PLAISANCE**, à compter du 6/04/2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 384 033 775 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY. Monsieur Florent BERTOUX, Président, demeurant 84 rue Jules Guesde 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Pour avis,

## DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS

440950

#### ADRIATIC BLUE

Société Par Actions Simplifiée  
au capital de 3.000 €

Siège social :

21 rue Godillot  
93400 SAINT-OUEN

825 407 323 R.C.S. Bobigny

L'AGE réunie le 10/03/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Iva THERENE, dmt 429 E 52nd street, Apt 24d, New York, NY, 10022

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de Bobigny en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur

## LIQUIDATIONS CLÔTURE DES OPÉRATIONS

440894

#### BREAK A LEG COMPANY

Société Par Actions Simplifiée  
au capital de 1.000 €

Siège social :

1 Villa des lions  
93310 LE-PRE-SAINT-GERVAIS

838 794 410 R.C.S. Bobigny

Le 31/12/2019 à :

- 9h, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société suivie de sa mise en liquidation amiable et nommé liquidateur Adrien DESOLA, 1 Villa des Lions - 93310 LE PRE SAINT GERVAIS, dont il a été mis fin aux fonctions de gérant et auxquels ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- 10h, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

## CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES

440562

#### DIAC

Société Anonyme  
au capital de 659 334 050 euros

Siège Social :

14 avenue du Pavé Neuf  
93168 NOISY LE GRAND CEDEX  
702 002 221 R.C.S. BOBIGNY

#### AVIS DE CONVOICATION DES PROPRIÉTAIRES DE TITRES PARTICIPATIFS MARS 1985 DE 152,45 €

Avis important concernant  
la participation à l'Assemblée  
Générale du 6 mai 2020  
reportée au 18 mai 2020

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, cette assemblée générale se tiendra hors la présence physique des actionnaires.

Vous êtes invités en conséquence à exprimer votre vote soit par courrier postal soit par voie électronique à l'adresse suivante [ct-assemblees@caceis.com](mailto:ct-assemblees@caceis.com).

Vous pouvez aussi donner pouvoir au président. Il ne convient pas dans ce contexte d'effectuer une demande de carte d'admission ni de donner mandat à un tiers.

Les propriétaires de titres participatifs de 152,45 € nominal émis par la

DIAC, en mars 1985, sont convoqués par le Conseil d'Administration de ladite Société, au siège social de DIAC SA, 14, Avenue du Pavé Neuf - 93168 Noisy le Grand cedex le **6 mai 2020 à 8 heures** éventuellement reportée le 18 mai 2020 à 8 heures en assemblée générale, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice 2019.

- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2019 et sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

- Fixation du lieu où seront déposés, avec la feuille de présence les pouvoirs des propriétaires de titres participatifs représentés et les procès-verbaux.

Pour être admis ou se faire représenter à l'assemblée :

- les propriétaires de titres participatifs nominatifs devront être inscrits en compte sur les registres de la Société

deux jours ouvrés au moins avant la date fixée pour l'assemblée ;

- les propriétaires de titres participatifs au porteur devront, deux jours ouvrés avant la date fixée pour l'assemblée, soit le 4 mai 2020 à 0 heure, heure de Paris, faire parvenir l'attestation de participation établi par l'intermédiaire habilité, aux sièges, succursales et agences en France des Banques ou Etablissements suivants :

- BNP PARIBAS
- SOCIETE GENERALE
- CACEIS BANK
- CM - CIC
- NATIXIS

où des pouvoirs seront tenus à leur disposition.

Le rapport du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux comptes sont à la disposition des propriétaires de titres participatifs au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration

440593

#### Aéroports de Paris - ADP

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 296 881 806 euros

Siège social : 1 rue de France - 93290 - Tremblay en France

SIREN 552 016 628 RCS Bobigny - Code ISIN : FR0010340141

### Avis de convocation de l'assemblée générale mixte

Les actionnaires de la société susvisée sont avisés qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) le **mardi 12 mai 2020, à 15 heures**.

#### AVERTISSEMENT :

Compte-tenu des risques liés à l'épidémie de Covid-19 et conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adoption des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, le Conseil d'administration a décidé que **l'assemblée générale se tiendra à huis-clos, hors la présence physique des actionnaires**.

La séance sera retransmise en direct et dans son intégralité sur le site <https://www.groupeadp.fr>.

Nous vous invitons à utiliser les moyens de communication électronique pour exercer vos droits d'actionnaire :

- vous pouvez voter uniquement à distance ; aucun vote le jour de l'assemblée générale ne sera possible. Nous vous recommandons de voter sur la plateforme sécurisée VOTACCESS ;

- vous pouvez poser vos questions par écrit, en amont de l'assemblée générale à l'adresse électronique : [ag@adp.fr](mailto:ag@adp.fr) ;

En application des textes législatifs et réglementaires en vigueur, des résolutions nouvelles ne pourront pas être déposées en séance. Vous êtes invité à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2020 sur le site de la société <http://www.groupeadp.fr>

#### ORDRE DU JOUR

L'assemblée sera appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

##### Compétence de l'assemblée générale extraordinaire

• Modifications statutaires - mise en conformité des statuts avec les nouvelles règles applicables en matière de comptabilisation de vote conformément à la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés

##### Compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et fixation du dividende
- Approbation de conventions conclues avec l'Etat visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce
- Approbation d'une convention conclue avec l'Établissement public du musée quai Branly-Jacques Chirac visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce
- Approbation de conventions conclues avec la Société du Grand Paris visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce
- Approbation d'une convention conclue avec l'établissement public Grand Paris Aménagement visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce
- Approbation d'une convention conclue avec les Académies de Créteil, Versailles et Amiens visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

• Approbation d'une convention conclue avec SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts et Consignations visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

• Approbation d'une convention relative au Pôle de formation Georges Guynemer des métiers de l'aérien du Pays de Meaux conclue avec Air France, la Caisse des Dépôts et Consignations, Dassault Aviation, la société EPIGO, la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande, le Groupement des Industries Françaises de l'Aéronautique et du Spatial (GIFAS), le Pôle de compétitivité ASTech PARIS REGION, l'école Aéronautique des Cadets du Pays de Meaux, Les Ailes du Pays de Meaux, le Conseil Régional Ile-de-France, le Conseil Départemental de Seine et Marne, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, la Communauté de Communes du Pays de l'Ouercq, la Communauté de Communes Plaines et Monts de France, l'Académie de Créteil, l'Association pour la Formation aux Métiers de l'Aérien (AFMAÉ), l'Université Paris Est Marne-la-Vallée, le GIP Emploi CDG visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

• Approbation d'une convention conclue avec Média Aéroports de Paris visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

• Approbation d'une convention conclue avec le Domaine national de Chambord visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

• Approbation d'une convention conclue avec la RATP visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

• Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société dans le cadre de l'article L. 225-209 du code de commerce

• Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du code de commerce concernant la rémunération des mandataires sociaux

• Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours, ou attribués au titre de, l'exercice clos au 31 décembre 2019 à M. Augustin de Romanet, Président-directeur général

• Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration (autres que le Président-directeur général)

• Approbation de la politique de rémunération du Président-directeur général

• Rémunérations des administrateurs et honoraires des censeurs

#### Compétence de l'assemblée générale extraordinaire

• Ajout d'un Article Préliminaire avant l'article 1 des Statuts à l'effet d'adopter une raison d'être de la Société

• Modifications statutaires – simplification et mise en conformité des statuts avec (i) la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite loi PACTE), (ii) l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019 et (iii) la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification de clarification et d'actualisation du droit des sociétés

• Délégation de compétence au conseil d'administration pour procéder à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ou de filiales

• Délégation de compétence au conseil d'administration pour procéder à l'émission, par voie d'offre au public, d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

• Délégation de compétence au conseil d'administration pour procéder à l'émission, par une offre par placement privé, d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

• Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

• Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

• Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

• Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou des valeurs mobilières en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

• Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10 % du capital social

• Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues

• Limitation globale du montant des augmentations du capital de la Société susceptibles d'être effectuées en vertu des vingt-troisième à vingt-sixième résolutions et des vingt-huitième à trentième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale

• Limitation globale du montant des augmentations du capital de la Société susceptibles d'être effectuées, en période d'offre publique, en vertu des vingt-troisième à vingt-sixième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale

#### Compétence de l'assemblée générale ordinaire

• Pouvoirs pour formalités.

L'avis de réunion comportant notamment le texte des projets de résolutions soumis à l'assemblée générale 2020 a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 6 avril 2020.

### Participation des actionnaires à l'assemblée générale mixte

#### A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'exprimer son vote à l'assemblée.

À défaut d'y participer personnellement, les actionnaires peuvent choisir entre les formules suivantes :

1. voter par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions décrites ci-après ;

2. adresser à BNP Paribas Securities Services un formulaire de procuration en donnant pouvoir au Président ou sans indication de mandataire, auquel cas le Président de l'assemblée émettra un vote favorable aux projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ;

3. se faire représenter à l'assemblée générale en donnant pouvoir à leur conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, ou à toute autre personne (physique ou morale) de leur choix dans les conditions prescrites à l'article L.225-106 du Code de commerce ;

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à participer à l'assemblée, à s'y faire représenter, à voter par correspondance ou par voie électronique, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le 7 mai 2020, zéro heure, heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, BNP Paribas Securities Services, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément aux articles L.225-96 et L.225-98 du Code de commerce, toute abstention ne sera pas considérée comme un vote exprimé.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers peut être constatée par une attestation de participation délivrée par ces derniers dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce, en annexe :

– du formulaire de vote à distance ;

– de la procuration de vote ;

Pour cette assemblée, conformément à l'article 20 des statuts de la Société Aéroport de Paris, le Conseil d'administration a décidé de recourir au vote par des moyens électroniques de télétransmission.

Par dérogation à l'article R.225-85 du Code de commerce et conformément à l'article 7 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, il est précisé que lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou une attestation de participation, il pourra choisir un autre mode de participation à l'assemblée sous réserve que son instruction en ce sens soit réceptionnée au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée, soit le 8 mai 2020.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, l'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit avant le 7 mai 2020, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété au mandataire de la société, BNP Paribas Securities Services, et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire habilité teneur de compte ou pris en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

#### B) Mode de participation à l'assemblée générale

##### 1) Voter par correspondance ou par procuration

##### 1.1. Voter par correspondance ou par procuration, par voie postale

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée générale ou à un mandataire pourront :

• pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, Corporate Trust Operations – Service Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

• pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée générale. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, Corporate Trust Operations – Service Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée, soit au plus tard le 9 mai 2020 à zéro (heure de Paris).

Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard le 9 mai 2020 à zéro (heure de Paris).

Il est rappelé que la révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

##### 1.2. Voter par correspondance, par voie électronique

Les actionnaires ont également la possibilité de transmettre leurs instructions de vote avant l'assemblée générale, sur VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

• pour l'actionnaire nominatif : les titulaires d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaitent voter par Internet accéderont à VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs identifiants habituels.

L'actionnaire nominatif administré devra se connecter au site Planetshares en utilisant le numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro vert au 0 800 101 800 (depuis la France) ou le numéro call center au +33 1 55 77 30 11 (depuis l'étranger) mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter.

• pour l'actionnaire au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non à la plateforme sécurisée VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Seuls les actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au service VOTACCESS pourront voter par ce moyen.

Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Aéroports de Paris et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter.

La plateforme sécurisée VOTACCESS sera ouverte à compter du lundi 20 avril 2020 à 10 heures, heure de Paris.

La possibilité de voter par Internet avant l'assemblée générale prendra fin le jour précédant l'assemblée générale, soit le lundi 11 mai 2020 à 15 heures, heure de Paris. Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre le dernier jour d'ouverture du vote par Internet pour voter.

### 1.3. Vous souhaitez désigner/révoquer UN MANDATAIRE par voie électronique

• l'actionnaire au nominatif devra envoyer un email à l'adresse : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire ;

• l'actionnaire au porteur devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite de cette désignation ou de cette révocation d'un mandataire au Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, Corporate Trust Operations- Service Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée. Toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, elles doivent être réceptionnées au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée, soit le 7 mai 2020 à 15 heures (heure de Paris). Les instructions de vote relatives aux mandats devront être adressées dans les mêmes délais à l'adresse mail susvisée afin que les mandats concernés soient pris en compte.

Afin que les révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, elles doivent être réceptionnées au plus tard à J-1 de l'assemblée, soit le lundi 11 mai 2020 à 15 heures, heure de Paris.

Il est rappelé que la révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

### C) Questions écrites au Conseil d'administration

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration les questions écrites de son choix. Le Conseil d'administration a, au cours de sa séance du 25 mars 2020, délégué au Président-Directeur général la faculté d'y répondre en séance.

Les questions doivent être envoyées à l'attention du Président-Directeur Général par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse postale suivante : Aéroports de Paris, 1 rue de France, 93290 Tremblay en France. Compte-tenu des circonstances exceptionnelles, nous vous demandons de privilégier l'envoi de vos questions écrites à l'adresse suivante : [ag@adp.fr](mailto:ag@adp.fr)

Cet envoi doit être réalisé à partir du jour de la convocation de l'assemblée, soit le 20 avril 2020, et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 5 mai 2020. Les questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à l'article L.225-108 du Code de commerce, la réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site internet de la société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

### D) Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés dès le 20 avril 2020 à l'adresse suivante : <http://www.groupeadp.fr>. Pour information, ces documents doivent être publiés au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'assemblée, soit le 21 avril 2020. Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services, Corporate Trust Operations- Service Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale le sont dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration

[www.lextenso.fr](http://www.lextenso.fr) :

BASE DE DONNÉES JURIDIQUES

## VAL-DE-MARNE - VAL-DE-MARNE

### SOCIÉTÉS

#### CONSTITUTIONS

440945

Constitution le 15 avril 2020,

Dénomination :

**SCI AOB**

Forme : Société Civile,

Capital : 10.000 euros,

**Siège social : 1 avenue Gambetta 94700 MAISONS ALFORT,**

**Objet** : achat et gestion de biens et droits immobiliers,

**Durée** : 99 ans.

**Apports en numéraire** : 10 000 euros.

**Gérants** : Olivier BELLÉTOILE – 1 avenue Gambetta 94700 MAISONS ALFORT, Alain BELLÉTOILE – 1 avenue Gambetta 94700 MAISONS ALFORT.

Agrément des cessions aux tiers par l'assemblée générale extraordinaire. Immatriculation au R.C.S de CRETEIL.

Les Gérants

440988

Aux termes d'un acte SSP du 10 avril 2020, il a été constitué une Société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** :

**B-H-B**

**Siège social** : 41, rue du Moulin, 94000 CRETEIL

**Objet social** : - l'achat, la vente, l'échange, la location, l'exploitation sous quelque forme que ce soit de tous immeubles bâtis ou non bâtis, immeubles à construire, parts ou actions de sociétés immobilières ou sociétés dont l'actif comprend un immeuble, programmes immobiliers, droits immobiliers, la souscription de tous emprunts avec constitution d'hypothèque, la construction, la réparation, l'entretien, la restauration, la rénovation, la décoration et l'aménagement de tous immeubles;

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

**Durée de la Société** : 99 ans

**Capital social** : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : M. Hervé BOUKHOBZA 41, rue du Moulin 94000 CRETEIL

**Clauses relatives aux cessions de parts** :

Agrément requis dans tous les cas

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS de CRETEIL.

#### MODIFICATIONS

441012

### BELFOR PREVENTION FRANCE

Société par actions simplifiée

au capital de 560.000 €

Siège social :

**187 Avenue du Général Leclerc 94700 MAISONS-ALFORT 380 759 902 R.C.S. Créteil**

Suivant procès-verbal en date du 25 mars 2020, l'associé unique a :

- nommé en qualité de **Directeur général**, à compter du 1er mai 2020 : M. Daniel MONTET, domicilié 3 Route des Vins, 49730 Parnay, en remplacement de M. Dominique HERRIERE, démissionnaire au 30 avril 2020.

- décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Jean-Christophe GEORGHIOU, ni de le remplacer.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil.

L'associé unique.

440980

### HARPIO

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €

Siège social :

**12-18 rue Gabriel Péri 94400 VITRY-SUR-SEINE 813 464 500 R.C.S. Créteil**

L'AGO du 6/04/2020 :

- a pris acte de la révocation de Monsieur Jean-Pierre LEBORGNE de ses fonctions de Président à compter du 06/04/2020

- a nommé la Société INDOOR & OUTDOOR COMMUNICATION HOLDING « I&O Communication », société de droit belge, au capital de 5.075.871 euros dont le siège est Avenue Louise 143 - 1050 Bruxelles (Belgique), immatriculée sous le n° 820.169.840 à compter de ce jour.